

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 01 DÉCEMBRE 2025**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Maire.

Secrétaire de séance : Carole OUVRARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DEL-2025-040** : APPROUVE par 24 voix pour et 5 abstentions la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025.

**DEL-2025-041** : FIXE par 24 voix pour et 5 abstentions le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2024 et provisoire 2025.

**DEL-2025-042** : DÉCIDE à l'unanimité d'admettre en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables et créances éteintes présentées par le Comptable Public.

**DEL-2025-043** : DÉCIDE par 24 voix pour et 5 abstentions d'ouvrir par anticipation au Budget 2026, les crédits d'investissement.

**DEL-2025-044** : APPROUVE à l'unanimité une avance sur subvention au profit des associations Paray Football Club, Gymnastique Rythmique de Paray-Vieille-Poste et SC Paray Basket.

**DEL-2025-045** : AUTORISE à l'unanimité le principe de versement au Centre Communal d'Action Sociale d'un acompte de subvention à valoir sur l'exercice 2026.

**DEL-2025-046** : DÉCIDE à l'unanimité de revaloriser sa participation financière au contrat complémentaire-santé des agents communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**DEL-2025-047** : DÉCIDE à l'unanimité de mettre à jour le règlement intérieur fixant l'organisation du temps de travail des agents communaux.

**DEL-2025-048** : DÉCIDE à l'unanimité de verser la Prime d'Intéressement à la Performance Collective pour 2026.

**DEL-2025-049** : DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, un accroissement saisonnier ou un remplacement d'agent indisponible.

**DEL-2025-050** : DÉCIDE à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs.

**DEL-2025-051** : APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public de formations dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

**DEL-2025-052** : DÉCIDE à l'unanimité :

- d'adhérer au socle commun de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées.
- d'approuver les statuts de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées.
- de transferer la compétence de location de vélos en libre-service à l'Agence métropolitaine des mobilités partagées.
- d'adhérer à la compétence optionnelle « Velib » de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées.
- de désigner Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, représentante titulaire, et Monsieur Fabrice WARGNIER, représentant suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées.